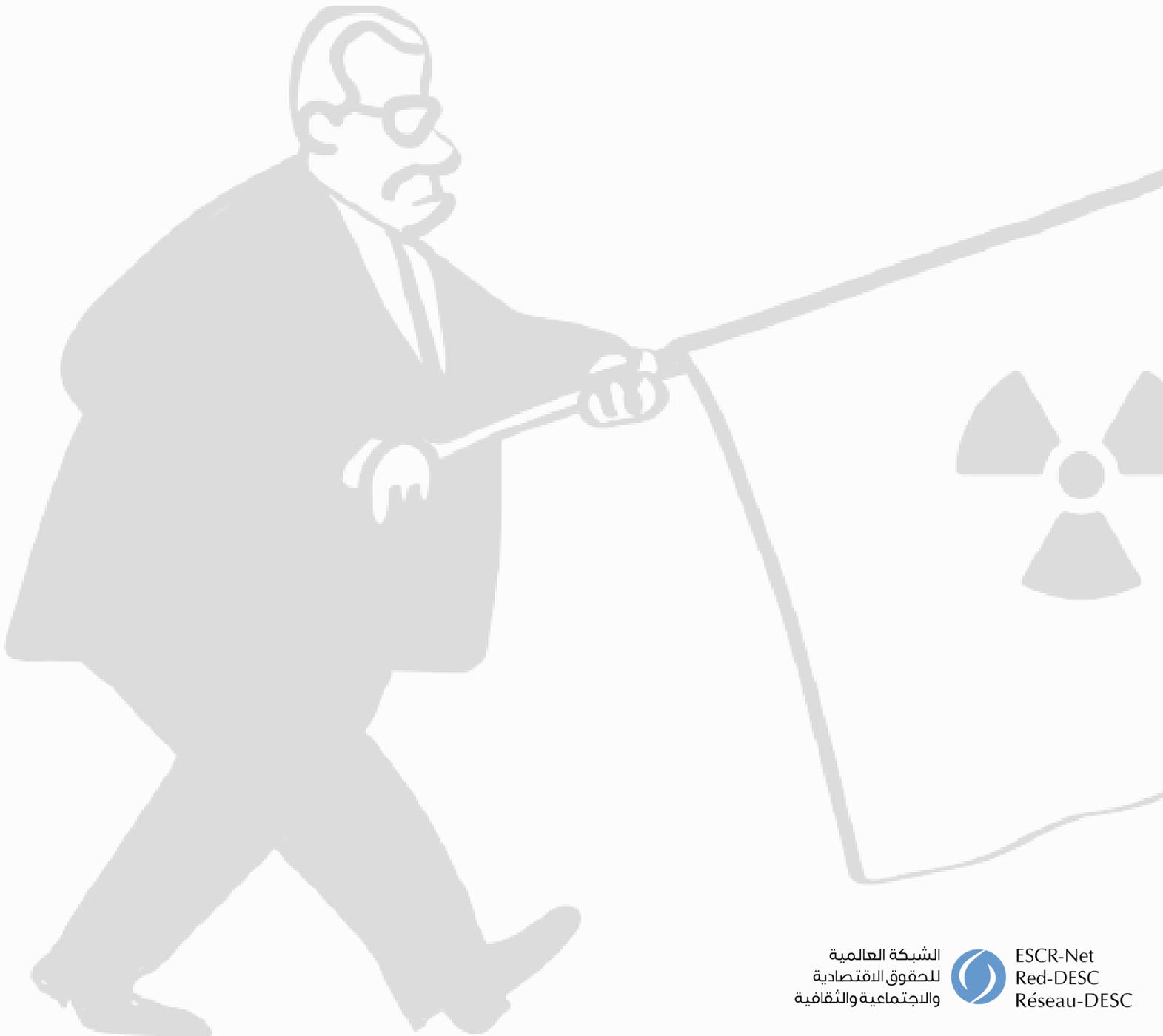


[INSCRIVEZ-VOUS ICI](#): 4 MARS 2021 9H00 (NEW YORK)
ÉVÉNEMENT PUBLIC EN LIGNE RÉSEAU-DESC

Emprise des entreprises sur les Nations Unies

11 FÉVRIER 2021



En plein contexte d'impunité généralisée et d'emprise continue des entreprises sur les espaces décisionnels publics, les membres du Groupe de travail sur la responsabilité des entreprises (GTRE) du Réseau-DESC ont travaillé collectivement au cours des cinq dernières années pour un traité des Nations Unies visant à réglementer, dans le droit international relatif aux droits humains, les activités des sociétés transnationales et autres entreprises commerciales. L'instrument juridiquement contraignant nous rapprocherait d'un arrêt de l'emprise des entreprises et d'une responsabilité concernant les abus et violations liés aux entreprises. Alors que les 1% les plus riches renforcent leur influence sur les espaces décisionnels multilatéraux tels que l'ONU, **le processus de traité est menacé par l'emprise des entreprises**. Les entreprises ont eu un accès privilégié aux espaces décisionnels multilatéraux et ont donc eu un impact substantiel sur leurs résultats, souvent par l'intermédiaire de lobbyistes et d'associations d'entreprises qui agissent en tant que conseillers officiels dans les processus multilatéraux et [multipartites](#). Ce sont des espaces où les droits des personnes sont en jeu mais où les 1% cherchent activement à saper nos droits pour maximiser leurs profits. Nous ne devons pas permettre que cela se produise.

Le [Groupe consultatif de projet sur l'emprise des entreprises \(PAG\)](#) du GTRE travaille depuis plusieurs années sur des stratégies pour surmonter l'emprise des entreprises. Dans ce processus, les membres ont identifié plusieurs manifestations de l'emprise des entreprises. Les [manifestations](#) de l'emprise

des entreprises sur les plates-formes multilatérales comprennent des interférences politiques et législatives, des pratiques de "porte tournante" où les employés des entreprises deviennent des représentants du gouvernement dans des espaces de prise de décision tels que l'ONU au profit des 1% les plus riches, ou sous la forme de "diplomatie économique" où les États donnent la priorité aux intérêts de ces élites corporatistes au détriment des droits de 100% de la population mondiale.

Au cours des dernières décennies, nous assistons à une normalisation accrue de l'emprise des entreprises à travers le discours et les institutions du multipartisme, qui incluent les entreprises ayant des intérêts économiques personnels dans les processus d'élaboration des politiques et augmentent leur accès et leur voix déjà accrus à la prise de décision. Cette emprise a été alimentée en outre par la dépendance croissante des institutions multilatérales à l'égard du financement privé, qui est la conséquence du non-paiement par les gouvernements de leurs contributions ordinaires aux institutions multilatérales, de leur affectation de fonds à des questions qui font progresser leurs intérêts (et ceux de leurs entreprises) et de la baisse des recettes fiscales / financement public à l'ère du néolibéralisme. Vous trouverez ci-dessous plusieurs exemples d'emprise par les entreprises sur les espaces politiques internationaux qui illustrent cette tendance inquiétante.

Exemples d'emprise des entreprises aux Nations Unies

La Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et la Conférence des Parties

Dans un [rapport](#) de 2018, Corporate Accountability a beaucoup écrit sur l'International Emissions Trading Association (IETA). L'IETA a été l'une des entités de premier plan concernant les marchés du carbone dans l'Accord de Paris et ses directives. L'IETA a été fondée et est dirigée par certains des plus grands pollueurs du monde et continue de faire progresser son développement. Pourtant, c'est l'une des associations commerciales les plus importantes et les plus influentes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Si des groupes comme l'IETA réussissent à intégrer des politiques telles que les marchés du carbone, l'Accord de Paris pourrait bien devenir un autre accord climatique raté. Des politiques comme celles que l'IETA promeuvent visent à maintenir le statu quo: une trajectoire de dépendance aux combustibles fossiles, des inégalités en spirale et un réchauffement qui dépasse de loin 2 degrés Celsius.

Lors de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique de 2019 (COP25), Corporate Accountability a également [constaté](#) que certains des plus grands pollueurs d'Espagne et d'autres fortement investis et

impliqués dans les combustibles fossiles finançaient la réunion de la COP25 à Madrid. En plus de leurs crimes contre le climat, nombre de ces pollueurs sont liés à des abus des droits humains et des travailleurs dans le monde entier. Il existe ici un conflit d'intérêts clair qui affaiblit l'objectif de ces réunions et remet sérieusement en question la crédibilité de l'ONU et les engagements des États à lutter contre le changement climatique. En conséquence, une coalition mondiale d'organisations appelle les gouvernements et l'ONU à exclure les gros pollueurs des négociations du traité sur le climat (CCNUCC) ainsi que des négociations autour de la Convention sur la diversité biologique (CDB), et notamment le développement d'une politique relative aux conflits d'intérêt. Ils demandent également que les gros pollueurs soient tenus responsables de décennies de fraude et d'ingérence dans l'élaboration des politiques climatiques en vertu de l'appel: Faites payer les gros pollueurs.

Partenariat entre les Nations Unies et le Forum économique mondial

Le Réseau-DESC a soutenu une [déclaration](#) initiée par FIAN International et le Transnational Institute l'année dernière concernant le partenariat des Nations Unies avec le Forum économique mondial (FEM). L'accord octroie aux sociétés transnationales un accès préférentiel et respectueux au système des Nations Unies aux dépens des États et des acteurs d'intérêt public. Cet «accès préférentiel» saperait le mandat de l'ONU ainsi que son indépendance, son impartialité et son efficacité lorsqu'il s'agit de demander des comptes aux entreprises.

Aux termes du partenariat ONU-FEM, l'ONU sera associée en permanence aux sociétés transnationales. À long terme, cela permettrait aux chefs d'entreprise de devenir des «conseillers silencieux» auprès des chefs des départements du système des Nations Unies. Pour éviter une chute totale, l'ONU doit adopter des mécanismes efficaces qui préviennent systématiquement les conflits d'intérêts. En outre, elle devrait donner davantage de pouvoir aux peuples et communautés qui sont les véritables détenteurs des droits humains, tout en bâtissant en même temps un système de gouvernance internationale plus fort, indépendant et démocratique.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Dans une [lettre](#) adressée au directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en novembre 2020, FIAN International et plusieurs autres membres et alliés du Réseau-DESC ont souligné que la FAO prévoyait de "renouveler et renforcer" l'alliance de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture avec CropLife International - une association commerciale pour l'industrie des pesticides / biotechnologies - et d'«explorer de nouveaux partenariats» avec cette industrie.

Un partenariat renforcé compromettrait profondément la capacité de cet organe des Nations Unies de prendre des décisions sur l'agriculture sans l'influence indue de CropLife International et son objectif de tirer profit de la vente de produits qui ont des impacts néfastes documentés sur la biodiversité, l'intégrité et la fonction des écosystèmes, la santé et les moyens de subsistance des paysans, des travailleurs agricoles et des communautés autochtones rurales. En conséquence, la société civile appelle la FAO à reconsidérer et à mettre fin à cette alliance profondément inappropriée avec CropLife International. En outre, des scientifiques, des universitaires et des chercheurs ont exprimé leur inquiétude face à une telle emprise dans une [lettre](#) envoyée au Directeur général de la FAO, notant que

“les institutions des Nations Unies, y compris la FAO, ne devraient pas soutenir un consortium d'entreprises privées qui pourraient profiter de la vente continue de produits, avec des impacts néfastes documentés sur la biodiversité, et notamment les pollinisateurs, l'intégrité et la fonction des écosystèmes, la santé et les moyens de subsistance des paysans, des travailleurs agricoles vulnérables, des communautés rurales et autochtones.”

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

En 2017, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a annoncé un partenariat de cinq ans avec Microsoft Corp. Dans le cadre de cet accord, Microsoft Corp a promis de fournir une subvention de 5 millions de dollars américains pour soutenir le travail du HCDH. Un membre du Réseau-DESC a écrit une [lettre](#) dans laquelle il se déclarait préoccupé par le fait qu'un tel partenariat formalisé sape l'indépendance du HCDH à un moment où le secteur privé est en première ligne contre les droits humains et ceux qui défendent ces droits.

L'accord Microsoft / HCDH représente une tendance plus large dans laquelle la plupart des agences des Nations Unies prennent un financement substantiel du secteur privé, le HCDH étant considéré comme l'un des derniers organes indépendants. Un volet de la privatisation de l'ONU remonte à la création du [Pacte mondial des Nations Unies](#) en 2000. Plus récemment, la conférence des Nations Unies sur le financement du développement (FfD) relative aux objectifs de développement durable a [envisagé](#) de s'appuyer presque uniquement sur le financement du secteur privé et les partenariats public-privé .

Il est important que les institutions internationales des droits humains comme le HCDH conservent leur indépendance réelle et perçue par rapport aux intérêts des entreprises. Nous ne cherchons pas à laisser entendre un manque d'intégrité au sein du HCDH; toutefois, nous sommes préoccupés par l'influence potentielle qu'un tel arrangement pourrait avoir sur le travail du HCDH et par les dommages que de tels arrangements pourraient causer à la perception du public à l'égard des travaux du HCDH, compte tenu en particulier du manque de transparence lié au partenariat. Les interactions découlant d'un partenariat formel - en particulier lorsqu'il contient la possibilité d'un soutien financier renouvelé si l'entreprise est satisfaite de l'arrangement - peuvent indirectement influencer, ou avoir l'air d'influencer, la direction des activités relatives aux droits humains du HCDH en général et en particulier en ce qui concerne l'examen minutieux des activités commerciales de Microsoft et d'autres sociétés associées.

Tentatives actuelles d'emprise sur le traité des Nations Unies relatif aux sociétés transnationales et aux processus relatifs aux droits humains

Dès le début du processus des traités, les membres ont [exprimé](#) leurs préoccupations individuellement et collectivement au sujet des longs antécédents d'emprise flagrante des entreprises sur l'ONU et les processus mondiaux connexes. Les quatre exemples ci-dessus donnent un aperçu clair de la manière dont les entreprises s'efforcent de maintenir une emprise sur les plates-formes multilatérales de manière à en faire finalement profiter leurs marges bénéficiaires - ou leur courbe de profit.

Par conséquent, nous sommes préoccupés lorsque nous voyons l'Organisation internationale des employeurs (OIE), la Chambre de commerce internationale (CCI) et le United States Council for International Business (USCIB) participer activement au processus de traité sur les sociétés transnationales et les droits humains: faire des déclarations fortes coordonnées lors de la session de négociation, exercer des pressions sur les États, publier des [rapports](#) critiques détaillés et, de manière générale, affirmer leur influence sur le processus. Selon un rapport réalisé par Corporate Accountability, l'OIE et la CCI ont des [liens étroits](#) avec les industries abusives et, en tant que telles, ont tout intérêt à bloquer, affaiblir et retarder la négociation et la mise en œuvre du projet de traité et d'autres processus réglementaires qui pourraient avoir un impact sur les résultats de leurs membres. Nous avons déjà vu l'OIE et la CPI s'opposer à des dispositions fortes en matière de responsabilité qui pourraient offrir des recours significatifs aux communautés affectées.

À maintes reprises, les membres du Réseau-DESC ont exigé que, quelle que soit la forme que prennent les réunions du traité, les communautés touchées et leurs représentants, les défenseurs des droits humains, les travailleurs et les mouvements sociaux du monde entier doivent être au cœur des processus multilatéraux de prise de décision publique grâce à une participation effective et significative à ce processus. Nous pensons que pour que le traité soit efficace, les États doivent veiller à ce que ce processus soit protégé contre l'emprise des entreprises par les 1% les plus riches et les élites économiques. Au cours des dernières années, les membres du Réseau-DESC ont [mis l'accent](#) sur l'exemple de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte antitabac (CCLAT), qui constitue un puissant précédent pour protéger l'élaboration des politiques de l'ingérence de l'industrie. La CCLAT reconnaît explicitement le conflit d'intérêt inconciliable entre l'industrie du tabac et l'élaboration des politiques de santé publique et des mesures ont été mises en place pour protéger les processus et la mise en œuvre des traités contre l'ingérence de l'industrie. Les précédents existent. Nous pouvons, et nous devons insister, que l'élaboration des politiques soit protégée contre l'emprise des entreprises, de sorte que l'intérêt public - la voix des 99% - prévale.

07

Le temps est venu depuis longtemps: nous avons besoin d'un traité international juridiquement contraignant pour réglementer l'activité des entreprises et arrêter l'emprise des entreprises, maintenant.

AGISSEZ

- > **Diffusez** la série de bandes dessinées du Réseau-DESC sur l'emprise des entreprises dans l'éducation politique populaire.
- > **Participez** à notre événement de lancement de bande dessinée le 4 mars: inscrivez-vous ici.
- > **Envoyez** [cette lettre](#) à votre État et lutez contre l'emprise des entreprises sur le processus de traité de l'ONU.
- > **Rejoignez** le mouvement des traités en envoyant un email à msabella@escr-net.org